

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1250

présenté par

Mme Cattelot, rapporteure et M. Pellois, rapporteur

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	5 500 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	5 500 000
TOTAUX	5 500 000	5 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapporteurs spéciaux de la mission *Agriculture* souhaitent attirer l'attention sur l'opportunité de maintenir, en 2021, les équivalents temps plein travaillé (ETP) sous plafond de quatre opérateurs à leur niveau de 2020. En effet, alors que les filières agricole et agroalimentaire qu'ils accompagnent et contrôlent sont déjà en crise structurelle, ces établissements devront verser une part considérable des 1,2 milliards d'euros de l'action 5 *Transition agricole* du programme 362 *Écologie* de la mission *Plan de relance* dans des délais très brefs.

Dans le détail, la diminution serait de 95 ETPT pour l'Office national des forêts, 3 ETPT pour le Centre national de la propriété forestière, 23 ETPT pour FranceAgriMer et 20 ETPT pour l'Agence de services et de paiement. Il est pris pour hypothèse conventionnelle que le coût de réembauche de ces 141 ETPT est de 5,5 millions d'euros.

En raison des règles touchant à la recevabilité financière des initiatives parlementaires, cet amendement :

- minore de 5,5 millions d'euros en AE et en CP l'action 4 *Moyens communs* du programme 215 *Conduite et pilotage* ;
- majore de 5,5 millions d'euros en AE et en CP l'action 27 *Moyens de mise en œuvre des politiques publiques* du programme 149 *Compétitivité et durabilité*.